

Appel à projets – Maison Baillieu

[Novembre 2021]



1/ PRÉSENTATION DU LIEU

Contexte

Le 4^{ème} arrondissement se caractérise par une très grande richesse sociale et une vie associative et culturelle intense au sein de ses équipements de proximité.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse et de l'économie sociale et solidaire, la mairie du 4^{ème} arrondissement souhaite, par le présent appel à projets, mettre à disposition "la Maison Baillieu" à un opérateur s'inscrivant dans une démarche sociale et solidaire et en capacité fonctionnelle et financière d'exploiter un équipement municipal, en lien avec les habitants du quartier.

Descriptif du bâtiment.

Située au sein du complexe sportif René Baillieu, sis au 53 rue Philippe De Lassalle et ancienne maison de gardien, la Maison Baillieu comporte deux étages et un sous-sol, pour une surface exploitable de 97 m² ainsi que le terrain.

Cet équipement fait actuellement l'objet d'une opération de rénovation dont la livraison est prévue pour le premier semestre 2022.

Conditions d'occupation

Les locaux seront mis à disposition du bénéficiaire à titre précaire, révocable et personnels. Cela se matérialisera par la conclusion d'une convention d'occupation d'une durée d'un an reconductible trois fois.

L'occupant aura à sa charge le paiement des fluides ainsi que l'entretien des lieux. La redevance sera calculée conformément aux articles L.2125-1 et suivants du Code général de la propriété des Personnes Publiques.

La convention entre la mairie du 4^{ème} et l'occupant n'aura ni la nature d'une délégation de service public, ni d'un marché public. L'occupant exploitera l'équipement dans son propre intérêt et ne répondra pas à une demande de la mairie du 4^{ème}.

2/ CONDITIONS DE CANDIDATURE

Bénéficiaires

Peuvent être éligibles tout type de structures. Il est précisé que plusieurs bénéficiaires pourraient être retenus si les projets soumis s'inscrivent dans les orientations de l'appel à projet et compatibles entre eux.

Modalités de réponse à l'appel à projets

Le dossier est à envoyer ou déposer depuis le formulaire suivant : <https://framaforms.org/maison-baillieu-appel-a-projet-pour-loccupation-temporaire-du-domaine-public-1632436794>.

En complément, les candidat.e.s sont invité.e.s à transmettre toutes pièces complémentaires jugées utiles.

La date limite de candidature est fixée au 31/12/2021.

3/ PROCESSUS DE SÉLECTION ET EXAMEN DES DOSSIERS

L'examen des dossiers est assuré par un jury issu de la *commission mixte paritaire** (CMP).

Celle-ci définit les conditions générales d'admission et d'utilisation des équipements de proximité.

Le jury sera composé de deux membres du Conseil municipal, du Maire d'arrondissement, et de deux membres du Conseil d'arrondissement.

La CMP peut également associer des comités d'usagers ou d'usagères, des associations ou des personnes qualifiées. Ces invités participent aux débats mais ne prennent pas part au vote. Ainsi, le jury intégrera deux représentants du quartier, un homme et une femme, désignés par le Conseil de quartier ouest.

A la demande du jury, la mairie du 4^{ème} pourra, le cas échéant, prendre contact avec les candidat.e.s afin d'obtenir toute précision qu'elle jugera utile et se réserve la faculté de demander toute pièce qui lui semblera nécessaire pour l'instruction du dossier.

Aucune indemnisation ne sera versée aux porteurs de projet, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

Afin de permettre aux porteurs de projet, d'avoir une vision la plus éclairée, la mairie du 4^{ème} arrondissement organisera des visites du site les mercredis 24 novembre et 1^{er} décembre 2021.

⇒ Contact : communication.mairie4@mairie-lyon.fr

4/ CONDITIONS SANITAIRES ET DÉBUT D'ACTIVITÉ

Le/la lauréat.e de l'appel à projet pourra jouir des lieux à partir du mois du 2^{ème} trimestre 2022, sous réserve des conditions sanitaires ou d'éventuels travaux nécessaires.

5/ CONTENU DU DOSSIER ET CRITÈRES DU CHOIX

Critères de sélection d'appréciation des candidatures

- projet d'animation participant à un rayonnement de l'arrondissement dans les secteurs de la solidarité, de la culture, du sport, de la santé, de la jeunesse, de l'éducation populaire dans le cadre de l'écologie politique.

- projet ouvert sur l'arrondissement, accueillant du public et qui sera en mesure de mobiliser et fédérer les acteurs et les forces vives du 4e arrondissement de Lyon, en particulier ses jeunes (16-25 ans);
- projet présentant des valeurs solidaires et sociales fortes. Si les activités ne sont pas gratuites, une politique tarifaire abordable pour le plus grand nombre sera appréciée ;
- activités devant être nouvelles ou complémentaires à celles de l'animation actuelle de l'arrondissement,
- activités compatibles avec la configuration de la Maison Baillieu et les conditions de sécurité, respectant le voisinage et n'engendrant aucune nuisance ;

Documents à remettre par chaque candidat-e :

- Dossier de candidature ;
- Curriculum Vitae du/des porteur-s de projet ;
- Budget prévisionnel ; préciser qu'il s'agit du projet ;
- Portfolio, Book, dossier ou autre présentation des projets déjà réalisés par la structure ;
- Références ou qualifications attestant de sa capacité à gérer un équipement et à la mise en œuvre d'un projet sur un territoire ;
- toutes autres pièces, sur tous supports, que les candidat.e.s jugeront utiles ;
- demander des documents de la structure porteuse (statuts, PV d'AG avec bilans moral, financier et d'activité) ;
- Note méthodologique rédigée permettant au jury d'apprécier son projet. Elle fera notamment apparaître :
 - Les activités que le.la candidat.e entend développer, les animations envisagées et les propositions de scénarios d'organisation de l'activité principale (et des activités connexes, le cas échéant) ;
 - L'implication du projet dans la vie de la cité ;
 - Les partenariats proposés avec les acteurs locaux ;
 - L'ouverture du projet au public (les publics visés, le nombre d'activités proposées, l'amplitude d'ouverture, la politique tarifaire) ;
 - La pertinence du projet avec la configuration des lieux.

Les candidat.e.s préciseront aussi :

- > Si la structure pour mener à bien le projet est déclarée ou si elle sera créée pour le projet ;
- > Le nombre de bénévoles, le cas échéant ;
- > Le nombre de salarié.e.s, le cas échéant.

6/ MODALITÉS DE SUIVI

Le 2^{ème} Adjoint au Maire du 4^{ème} arrondissement, à la Culture, aux événements, à la mémoire et au patrimoine culturel, à la jeunesse, au socio-culturel et à l'Éducation populaire assurera aux côtés des services de la Mairie 4^{ème} arrondissement, le suivi de l'implantation et du développement du/de la lauréat.e sélectionné.e.